

Documents nécessaires pour produire votre rapport d'impôt
 Afin de bénéficier de toutes les déductions, crédits d'impôt que vous avez droit,
 assurez-vous d'avoir en main tous les relevés, reçus et/ou documents relatifs pour votre déclaration :

Feuillets	(X)
Feuillets T4 et relevés 1 (revenu d'emploi)	
Prestations d'assurance emploi et RQAP (T4E)	
Frais de scolarité et montant relatif aux études (relevé 8, T2202A)	
Paiement anticipé de Revenu Québec pour les frais de garde (Relevé 19)	
Revenu de pension et rente (T4A/Relevé 2)	
Feuillets T5007 et relevé 5 (Accident de travail , Aide de dernier recours)	
Revenus de placement (T5/Relevé 3, T3/Relevé 16, T5008/Relevé 18)	
Autres pensions et rentes (T4A/RL-2) Prestations de sécurité de la vieillesse et du RPC/RRQ (T4A (OAS), T4A (P)/RL-2)	
Crédit d'impôt pour solidarité (Relevé 31/compte de taxes municipales)	
Frais de garde d'enfants (relevé 24)	
Reçus	(X)
Reçus de contributions à un REER	
Cotisations syndicales ou professionnelles	
Reçus de dons de charité	
Frais d'activités physiques et artistiques des enfants	
Reçus des activités physiques ou artistiques des enfants ,	
Frais médicaux (dentiste, médicaments, lunettes, etc.)	
Retraits REER ou FERR (T4RSP et T4RIF)	
Contributions politiques (parti fédéral ou provincial)	
Frais pour maintien à domicile personne âgée (relevé 19 et avis concernant le crédit de maintien à domicile)	
Déclaration des conditions d'emploi (T2200)	
Autres documents	(X)
Certificat de crédit d'impôt pour personnes handicapées (T2200/TP-64.3)	
Achat première maison	
Avis de cotisation fédéral et provincial	
Acomptes provisionnels	
Revenus et dépenses d'entreprise	
Reçus pour réductions pour les habitants de régions éloignées	
Frais financiers déductibles	
Remboursement du RAP (régime d'accès à la propriété)	
le montant total reçu dans l'année du pension alimentaire imposable	

Cette liste n'est pas exhaustive, veuillez apporter tout autre document qui pourra être utile pour votre déclaration d'impôt.